



Infos Pratiques

Conditions Générales

L'adhésion :

Acte de soutien de l'adhérent et son implication dans la vie associative. Elle est obligatoire pour participer aux activités de la MJC et voter lors de l'assemblée générale. Elle est non remboursable, validité du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Les modalités d'inscription :

- Deux séances d'essai sont possibles avant l'inscription définitive.
- Tout dossier incomplet sera refusé.
- A défaut, vous risquez de ne plus pouvoir accéder aux ateliers.

Pour que votre inscription soit complète il faudra fournir :

- La fiche d'adhésion.
- L'attestation de quotient familial de moins de trois mois ou votre dernier avis d'imposition.
- Un certificat médical si nécessaire.
- Le règlement intérieur signé.
- Le règlement de la cotisation et de l'adhésion.
- La fiche de liaison sanitaire pour les mineurs.



Cotisations aux ateliers :

La MJC se donne comme engagement moral et non contractuel :

- 30 séances d'ateliers, (une saison complète de septembre à fin juin).
- Prévoit des absences imprévisibles d'intervenants ou jours fériés possibles.

La cotisation est calculée pour la période d'activité de septembre à fin juin hors période de vacances scolaires. Si un.e adhérent.e débute l'atelier après les vacances de Noël, le prorata mensuel sera calculé.

Tarifification solidaire via le quotient familial :

Votre QF est calculé par votre CAF et nous permet de déterminer votre tarif.

Sans QF de la CAF, le tarif est basé sur le revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition, celui-ci est à diviser par 12 et par le nombre de parts.

Modalités de paiement

Le règlement se fait en totalité à l'inscription en espèces, chèques, chèques vacances, coupons sport. Le règlement par chèques peut se faire en 4 fois maximum.

Assurance :

En réglant votre adhésion et cotisation vous êtes assuré.e.s lors de votre activité à la MJC.



Remboursement :

Le règlement de la cotisation est à caractère forfaitaire et ne fait donc appel à aucun remboursement sauf en cas de raison médicale, du fait de l'association ou déménagement à plus de 50km de votre domicile.

Ouverture ou suppression d'activité :

Le présent programme n'a aucune valeur contractuelle et peut être modifié pour un meilleur fonctionnement ou des raisons indépendantes de notre volonté.

RGPD : dans le cadre de votre inscription les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à l'administration de l'association. En application de la RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer votre droit et obtenir communication de ces informations vous concernant, adressez-vous à l'accueil de la Caravane MJC.

Adhérent Référent :

Vous voulez prendre part à la vie associative et vous impliquer davantage dans votre atelier ?

Devenez Adhérent Référent.

Son rôle : Vous accompagnez un nouvel adhérent, participez à des réunions avec les bénévoles de l'association, proposez des projets à l'équipe de la Caravane ! Tout est possible ! Rejoignez-nous !

